



Compte-rendu de la Commission du 20 Mai 2019 Maison des sports du 59 à Villeneuve d'Ascq

Président : Laurent DESPRES
Secrétaire : Charlotte DELMOTTE
Membres : Christel ADORNI, Dominique Gaudry, Sylvain BACQUAERT, Jacques LERNON

La séance est ouverte à 18h45 – La séance est levée à 22h15

5 dossiers

1/ Mineure du club du HBC Vieux-Condé (Dossier N°101)

Concerne : le match Mon's'port Handball – HBC Vieux-Condé en Championnat 1^{er} DT -18 ans
Fém. Nord Poule FN30 du 16/03/2019
Nom de l'arbitre : BEERNAERT Adeline
Concerne : Joueuse Article : Annexe 2-B
Type de faute : Attitude incorrecte
Qualification de la faute : Attitude antisportive
Sanction : 1 date dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : /
Période probatoire : 3 mois du 01/09/2019 au 30/11/2019
Amende : 30€

2/ Mineur du club du HBC Wambrechies (Dossier N°078)

Concerne : le match USHB Gravelines – HBC Wambrechies en Championnat 1^{er} DT -18 ans
Masc. Nord Poule MN30 du 02/02/2019
Nom de l'arbitre : LANOOTE Romain
Concerne : Joueur Article : Annexe 2-C
Type de faute : Propos injurieux
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis
Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020
Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension
Amende : 120€

3/ Monsieur MERLEN Christophe du club du Grande-Synthe (Dossier N°076)

Concerne : le match HBC Coudekerquois – Grande-Synthe en Championnat 3^{ème} DT -15 ans
Masc. Nord Poule MN54 du 26/01/2019
Nom de l'arbitre : LANGLET Rémy
Concerne : Officiel responsable Article : Annexe 2-B
Type de faute : Attitude incorrecte
Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière
Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis
Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020
Période probatoire : 3 mois à compter du lendemain de la date de suspension
Amende : 90€

4/ Monsieur WIEDER RICHARD du club du HBC Houplines (Dossier N°077)

Concerne : le match Pérenchies HBC 2 – HBC Houplines 2 en Championnat 3^{ème} DT +16 ans

Masc. Nord Poule MN03 du 02/02/2019

Nom de l'arbitre : SIX Bernard

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-D

Type de faute : Action particulièrement grossière et dangereuse

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 3 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 150€

5/ Club du CO Watrelosien HB (Dossier N°102)

Concerne : le match Neuville-en-Ferrain Handball – CO Watrelosien HB en Championnat 1^{er} DT

-15 ans Masc. Nord Poule MN50 du 16/03/2019

Nom des arbitres : DUMORTIER Kyllian – LEGRAS Rémy

Concerne : Public

Article : Annexe 5-C

Type de faute : Invectives et insultes sur JAJ

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 2 dates à Huis-clos dont 1 avec sursis

Période du huis clos : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période du huis clos

Amende : 112,50€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES

